

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2015

PROCES-VERBAL

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le Jeudi 9 Juillet 2015, se sont réunis à en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le Mercredi 15 Juillet 2015 sous la présidence de M. Robin REDA, Maire (*séance ouverte à 20 h 40*).

Présents : M. REDA, Mme GUINOT-MICHELET, M. PERRIMOND, Mme POMMEREAU, Mme FALGUIERES, Mme HURIEZ, Mme MOUREY, M. NASSE, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, M. RIONDET, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. DEZETTER, Mme MARIE, M. CARBRIAND, Mme CLERC, M. SALVI, Mme MOUTTE, M. GONNOT, Mme SYLLA, Mme BENAILL.

Absents représentés : M. SAINT-PIERRE représenté par Mme GUINOT-MICHELET, Mme BAUSTIER représentée par Mme MOUREY, M. MOREAU représenté par M. RIONDET, Mme ERFAN représentée par M. DEZETTER, Mme CATULESCO représentée par Mme ROZENBERG, M. LEFFRAY représenté par Mme POMMEREAU, M. JADOT représenté par M. REDA, M. CHAUFOUR représenté par Mme CLERC.

Absent non représenté : M. GODRON, M. PERROT, Mme BOURG.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	22
Votants	30

- Secrétaire de séance : Isabelle Guinot-Michelet -

Points divers

M. Le Maire après avoir procédé à l'appel des présents, souhaite la bienvenue à Monsieur Jean Claude NASSE qui remplace Madame Fatiha HAMMA suite à sa démission de son poste de conseillère municipale.

- a) L'approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 Mai 2015 est reportée au prochain Conseil Municipal.
- b) Suite aux observations de M. Gonnot, l'approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2015 est reportée au prochain Conseil Municipal.
- c) Des décisions prises par le Maire (du 28 Mars au 24 Juin 2015), en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date	Objet	Montant € (TTC)	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
30/03/2015	Convention entre la Ville et l'association Football Club Féminin Juvisy Essonne pour la mise à disposition de minibus 9 places	-	09/04/2015	DICI	Le Maire
01/04/2015	Convention ANCV - Porteurs de projet programme Séniors en vacances 2015-2016	-	10/04/2015	RET	Le Maire
01/04/2015	Nettoyage des offices et des cuisines des bâtiments communaux - Marché avec la société ADDD - Conclusion d'un avenant n°1 : retrait du bâtiment "Salle des Bords de Seine"	- 210,00	13/04/2015	STE	Le Maire
02/04/2015	Contrat d'assurance annulation manifestation "Fête de la Ville" avec PNAS/AXA FRANCE IARD	1 595,00	09/04/2015	RAG	Le Maire
02/04/2015	Cession du véhicule 982 ASZ 91 à la SMACL Assurances -	500,00	13/04/2015	STE	Le Maire

07/04/2015	Avenant n° 1 au marché 2014/025J- Organisation des classes transplantées année 2014-2015, Lot n°2 « Séjour pédagogique sur le thème du Moyen-Age et de la Préhistoire. »	-	14/04/2015	EDU	Le Maire
07/04/2015	Marché n°2015/005 J - Traitement antiparasitaire des bâtiments communaux : désinsectisation et dératisation. Société TRULY NOLEN	2 504,21	28/04/2015	STE	Le Maire
09/04/2015	Contrat de prestations pour l'organisation d'un séjour à Saint Jean de Monts pour les retraités de la ville du 20 au 27 septembre 2015	5 429,24	16/04/2015	RET	Le Maire
09/04/2015	l'avenant n°1 relatif au marché 2011/015J- « Entretien et maintenance des installations téléphoniques municipales ». Titulaire : INEO COFELY	516,67	21/04/2015	INF	Le Maire
13/04/2015	Marché 2015/001 J Groupement de commande relatif aux fournitures scolaires, art créatif et livres scolaires	-	23/04/2015	EDU	Le Maire
17/04/2015	Résiliation du bail de location du presbytère sis place du Maréchal Leclerc en faveur de l'Association Diocésaine d'Evry Corbeil-Essonnes, avec effet au 31 octobre 2015. Nouvelle convention de location en faveur de l'Association Diocésaine d'Evry Corbeil-Essonnes portant réajustement des charges locatives, avec effet au 1er novembre 2015	Loyer trimestriel : 363,25	23/04/2015	SRF Patrimoine	Le Maire
17/04/2015	Convention passée avec la Communauté d'Agglomération « Les Portes de l'Essonne » et Madame Karine Bouleau pour un projet « Revisitons notre école » destiné aux élèves de l'école maternelle Jean Jaurès sur l'année 2015	692,00 + 8,00	04/05/2015	EDU	Le Maire
17/04/2015	Convention passée avec la Communauté d'Agglomération « Les Portes de l'Essonne » et Madame Leïla Garfield pour un projet « L'année sens » destiné aux élèves de maternelle du Groupe Scolaire Tomi Ungerer sur l'année 2015	780,00	04/05/2015	EDU	Le Maire
17/04/2015	Convention passée avec la Communauté d'Agglomération « Les Portes de l'Essonne » et l'Association « La Cabine Leslie » pour un projet « L'année sens » destiné aux élèves de maternelle du Groupe Scolaire Tomi Ungerer sur l'année 2015	540,00	04/05/2015	EDU	Le Maire
17/04/2015	Convention passée avec la Communauté d'Agglomération « Les Portes de l'Essonne » et Madame Sofi Hémon pour un projet « L'année sens » destiné aux élèves de maternelle du Groupe Scolaire Tomi Ungerer sur l'année 2015	475,00 + 5,00	04/05/2015	EDU	Le Maire
23/04/2015	Signature d'un contrat de service Espace Citoyens Premium, Espace famille OPUS avec la société Arpège.	15 120,00 pour 36 mois 576,00 pour la maintenance	11/05/2015	INF	Le Maire
23/04/2015	Signature d'un contrat de service Paybox system, avec la société Arpège.	72,00/mois	11/05/2015	INF	Le Maire
27/04/2015	Convention de partenariat entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et le Comité Départemental Handisport dans le cadre de la manifestation « Sports et Jeux en Famille »	1 400,00	30/04/2015	DICI	Le Maire

27/04/2015	Convention pour la prise en charge de deux maquilleuses stagiaires de l'Ecole ITM dans le cadre de la manifestation "Sports et Jeux en Famille" du samedi 30 mai 2015	150,00	30/04/2015	DICI	Le Maire
28/04/2015	Marché n°2015/009J « Recrutement d'un opérateur en charge de la mise en œuvre de la coopération décentralisée entre la ville de Juvisy sur Orge (France), l'association Juvisy/Tillabéri et la Commune urbaine de Tillabéri (Niger).	20 211,00	30/04/2015	RI	Le Maire
04/05/2015	Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la Croix Rouge pour la mise à disposition d'un dispositif prévisionnel de Secours dans le cadre de la Fête de la Ville du samedi 13 juin 2015	-	12/05/2014	DICI	Le Maire
06/05/2015	Convention pour une animation atelier créatif dans la cadre de "Sports et Jeux en Famille" du samedi 30 mai 2015	500,00	19/05/2015	DICI	Le Maire
06/05/2015	Conventions pour l'organisation de manifestations dans le cadre de la Fête de Quartier Seine du Dimanche 7 juin 2015	360,00 +175,00 + 520,00 +500,00	19/05/2015	DICI	Le Maire
06/05/2015	Convention pour l'organisation de manifestations dans le cadre de la Fête de Quartier Plateau du samedi 27 juin 2015	175,00 + 500,00	19/05/2015	DICI	Le Maire
06/05/2015	Désignation d'un expert médical	600,00	12/05/2015	RAG	Le Maire
13/05/2015	Convention entre la Ville et l'Union Sportive de Ris-Orangis pour la mise à disposition de minibus 9 places	-	19/05/2015	DICI	Le Maire
18/05/2015	Avenant n°1 au marché n° 2015 007 J - Organisation des séjours d'été, année 2015 », Lot n°1 : « Séjour multi-activités à la mer à destination des enfants de 6 à 11 ans. »	Montant Maximum 30 000,00	28/05/2015	EDU	Le Maire
19/05/2015	Avenant à la convention passée avec l'Association « Au Coin de l'Art rue » pour le versement d'un acompte pour un projet d'animation d'un atelier Arts Plastiques destiné aux élèves de CM2 de l'école élémentaire Jean Jaurès sur l'année 2015	Acompte 600,00	28/05/2015	EDU	Le Maire
20/05/2015	Charte de partenariat passée avec « Aéroports de Paris » pour le développement d'actions communes en direction des Juvisiens	-	28/05/2015	EDU	Le Maire
22/05/2015	Convention passée avec le Centre Kapla pour l'animation d'ateliers dans le cadre d'un projet pédagogique destiné aux élèves de l'école maternelle Jean Jaurès sur l'année 2015	950,00	02/06/2015	EDU	Le Maire
26/05/2015	Convention pour l'organisation d'un spectacle le 4 juin 2015 à 10h30 dans le Parc de la Mairie avec la Société Cirque Event "la troupe Gontelli's"	700,00	01/06/2015	EDU	Le Maire
26/05/2015	Vérification annuelle des ensembles de disconnexion situés sur la Commune de Juvisy-sur-Orge - Avenant n°2 au contrat souscrit avec la SADE pour l'adjonction de 4 disconnecteurs : Tomi Ungerer, Impasse Blaise Pascal, Square La Fronde et Rond-Point Camille FLAMMARION.	405,60	04/06/2015	STE	Le Maire
04/06/2015	Convention pour la mise à disposition de la Maison des Associations sise 9 rue du Docteur Vinot à Juvisy-sur-Orge	-	11/06/2015	DICI	Le Maire

04/06/2015	Convention de mise à disposition de locaux du Stade Maquin, sis 9 avenue de la Passerelle à Viry-Châtillon	-	11/06/2015	DICI	Le Maire
04/06/2015	Convention pour la mise à disposition des équipements sportifs de la Ville de Juvisy-sur-Orge	-	11/06/2015	DICI	Le Maire
04/06/2015	Contrat Inviso entre la Ville et la société Finance Active	4 800,00 /an Abonnement 3 000,00 mise en service	11/06/2015	RAG	Le Maire
11/06/2015	Convention pour l'organisation d'un spectacle le 18 juin 2015 à 16h à l'Espace La Fontaine avec la Société Na-ty	200,00	18/06/2015	PE	Le Maire
11/06/2015	Convention pour une intervention lors de la journée pédagogique le 29 juin 2015 à 9h à la Maison de la Petite Enfance.	200,00	18/06/2015	PE	Le Maire
18/06/2015	Conventions pour l'organisation de manifestations "jonglerie" et "jeux" dans le cadre de la Fête de Quartier Plateau du samedi 27 juin 2015	500,00 +300,00	23/06/2015	DICI	Le Maire
22/06/2015	Avenant n°3 au Marché 2012/024 J – Vérification des alarmes incendie des bâtiments communaux (Entreprise PATÉ)	- 57,75	25/06/2015	STE	Le Maire

Mme Clerc est intervenue :

« Par ailleurs, nous tenons à signaler que lorsqu'il est écrit que le budget consacré aux subventions aux associations est inchangé, c'est exact mais il faut tout de même noter que certaines ont perdu une partie de leur dotation. »

Réponse de M. Le Maire :

« Oui c'est une formulation qui signifie, d'ailleurs on l'avait explicitement dit, à la fois l'aide financière mais aussi l'aide matérielle et les apports logistiques que peut apporter la commune. Et tout cela chaque année, est valorisé et explicité auprès des associations. Toutes les associations ont été amenées à faire un effort par ailleurs, ont été consultées et nous avons mené cela en intelligence. Pour des associations, il y a une baisse individuelle mais parce qu'il y a eu participation à l'effort collectif mais dans l'enveloppe globale et notamment dans l'appui que nous apportons aux associations, nous avons fait le choix de protéger aussi dans la perspective de travailler les années difficiles que nous aurons à vivre à l'échelle communale dans les prochaines années. »

Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

Direction Générale des services

1) Création d'une maison de santé composée d'un pôle central et de deux satellites.

M. Le Maire précise que la ville de Juvisy-sur-Orge ne compte plus que 4 médecins généralistes pour 15 000 habitants. Face à cette désertification médicale et à l'évolution de la population, la municipalité a la volonté de créer une maison de santé pluridisciplinaire afin de préserver l'accès aux soins et la qualité des prestations médicales et paramédicales délivrées aux Juvisiens, d'adapter l'offre pour répondre à leurs besoins de santé et de permettre d'attirer de nouveaux praticiens.

La création d'une maison de santé sur le territoire juvisien apporterait donc une plus-value importante. En proposant une maison de santé pluridisciplinaire composée d'un pôle central et de deux satellites situés dans les quartiers Seine et Plateau, la municipalité souhaite réduire les inégalités sur le territoire communal, améliorer l'offre à la population dans les 3 secteurs principaux de la ville et permettre à chaque Juvisien un égal accès aux droits à la santé.

Dans le cadre de ce projet, des médecins et des professionnels médicaux se sont regroupés dans une association dénommée « Conférence médicale -soigner à Juvisy-sur-Orge », en vue de proposer une offre de soins diversifiée, une prise en charge pluridisciplinaire et coordonnée des patients qui le nécessitent et de participer à des actions de santé publiques locales.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création d'une maison de santé composée d'un pôle central et de deux satellites dans les quartiers Seine et Plateau et d'autoriser le Maire à mener toute négociation permettant l'installation de cette maison de santé,
- d'autoriser le Maire à mener toute négociation permettant l'installation d'une maison de santé en centre-ville et de deux satellites dans les quartiers Seine et Plateau permettant la continuité des services de soins,
- d'autoriser le Maire à accompagner l'association « conférence Médicale, soigner à Juvisy-sur-Orge » dans l'élaboration d'un programme de santé pour le territoire de Juvisy-sur-Orge,
- d'autoriser le Maire à soutenir les demandes de financement à intervenir auprès des différentes institutions publiques et notamment l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Régional et l'Union Régionale des Professionnels de Santé.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, Mme Clerc a fait part de ses observations dans les termes suivants :

« Je vous transmets une suggestion faite par une professionnelle de santé qui participe à vos réunions, qui me demandait la raison du choix des locaux qui vont nécessiter des travaux coûteux, notamment à côté, car il n'y a pas d'accessibilité et cela ne va pas être très simple à réaliser dans un bâtiment déjà existant comme celui-ci et pourquoi ne pas avoir contacté les promoteurs des nouveaux immeubles de la N7 ou à d'autres endroits dans Juvisy et qui ont des locaux vides destinés à usage de boutiques et qui n'arrivent pas forcément à les placer pour cet usage-là et à des endroits où il y a de quoi stationner et où il n'y a pas de travaux à faire, des locaux modernes, neufs, plus adaptés que par exemple, je connais bien, les locaux de la Poste côté Seine et qui ne sont pas tout à fait adaptés pour faire des cabinets médicaux. Et puis tout le temps des travaux autour de la gare et la place du Maréchal Leclerc par la gare routière qui sera occupée par des baraquements pour le chantier et ça va être moyennement aisée et cela va être coûteux et là-dessus on n'a pas trop d'information quant à l'évaluation possible des coûts de travaux par rapport à des locaux neufs qui eux n'en nécessitent pas.

En tant qu'ancienne élue en charge des retraités, j'ai eu un petit choc il y a un service retraités qui s'occupe de ça avec des professionnels, des gens formés, il y a aussi des assistantes sociales des MDS, le CLIC et faire faire ce genre d'intervention par des facteurs par des gens dont ce n'est pas le métier avec des collectes de données qui sont des données que même nous les élus n'avions pas sur les habitants et je le connais ce projet qui date d'il y a quelques années et qui est un projet payant contrairement à la ville qui offre ses services gratuitement. C'est un service public et il y avait quelque chose qui m'avait choqué à l'époque, c'est le fait d'appeler les habitants « clients ». Pour nous au service retraité, ce ne sont pas des clients, ce sont des humains des habitants mais pas des clients. Un habitant, ce n'est pas fait pour rapporter, un client si ! C'est un rapport d'argent qu'on a avec un client, pas avec un habitant c'est tout à fait différent et ça vient en doublon. Il existe un service sauf à imaginer que le service retraité viendrait à être supprimé mais tant qu'il existe, c'est le travail qu'il accomplit. Il y a des visites à domicile régulières, il paraîtrait qu'il y aurait des personnes isolées qu'on n'aurait pas réussi à débusquer et je peux vous dire qu'elles sont rudement bien cachées car au bout de 18 ans on ne les a toujours pas trouvées donc je suppose qu'elles sont tout à fait recensées. »

Réponse de M. le Maire :

« Je crois qu'il faut rester serein là-dessus et recentrer, c'est une option parmi d'autres qui nous a paru intéressante, non pas en remplacement de l'action que nous menons d'appui à domicile ou d'information notamment des personnes âgées, il n'y a pas qu'elles, on parle aussi des personnes qui peuvent être à domicile pour d'autres raisons. C'est un service aujourd'hui qui s'étudie et sur lequel on pourra voir s'il est complémentaire et s'il a un intérêt par rapport au service. Je pense qu'il ne faut pas se fermer de portes. Sur la notion de client c'est aussi une notion qui nous vient de la construction européenne, on ne va pas faire un référendum dessus mais je pense qu'au final, c'est la même personne et c'est ça qui nous intéresse. Appelez citoyen ou habitant comme vous voulez mais enfin je pense qu'aujourd'hui il faut vraiment viser à la fois l'efficacité et l'intérêt du service public que nous rendons aux habitants, ça c'est le plus important.

Sur la question des locaux que vous évoquez, en fait c'est assez simple : aujourd'hui, les pieds d'immeuble ne sont pas adaptés au regroupement qui nous est aujourd'hui soumis à l'étude. On parle de différents cabinets, de divisions de locaux notamment. On parle de surfaces qui pour un pôle central doivent être supérieures à 250-300 m². Or, les pieds d'immeuble ont souvent des collections de locaux de 100-150 m² maximum. La nationale 7 n'est pas forcément l'endroit central le plus intéressant pour les médecins, et notamment pour attirer les jeunes médecins qui peuvent être aussi intéressés par la proximité des transports en commun. Le fait que le RER soit éloigné de la RN7 c'est revenu dans les discussions, je ne vous dis pas que c'est le seul argument mais c'est revenu. Ce n'est pas une proximité intéressante pour des médecins qui viendraient du sud parisien, ou du sud essonnien pourquoi pas, donc tout ça n'a pas donné lieu à un intérêt fort pour la N7, pour les pieds d'immeuble en général qui sont aussi parfois relativement chers et peu intéressants sur le montage que nous voulons mener.

Comprenez bien que derrière aussi, on parlait d'échange de bons procédés avec la poste, il y a aussi la notion de reconstitution de l'offre et de cette négociation que nous pouvons mener et qui paraît résoudre deux problèmes qui se posent à nous. Le problème de la désertification postale n'est pas loin, vous en savez quelque chose.

Vous parlez d'accessibilité, j'ose espérer que les locaux sont accessibles sur la Nationale 7. Vous auriez pu être plus vigilants sur des constructions des années 2010 notamment dans la rue Estienne d'Orves qui sont allowables puisqu'une pmi a été mise aux normes accessibilité mais je dirais que ça c'est le passé. Une question qui me semble importante sur les coûts que vous mentionnez des locaux qui seraient aménagés : les locaux sont en relatif bon état puisque nous n'avons pas eu des travaux très conséquents en termes de réhabilitation à mener, l'accessibilité est à travailler. Les estimations aujourd'hui donnent une fourchette autour de 200 000 euros d'investissement pour mettre aux normes ces bâtiments, à la fois le pôle central qui demande le plus gros travail et les pôles annexes. Evidemment, ces questions financières vous seront soumises en conseil municipal ça va de soi. C'est très minime par rapport aux quelques millions d'euros qu'il faudrait pour construire une maison de santé. On parle de quelque chose de supérieur au million d'euros lorsqu'on parle de la construction d'une maison de santé et ça a le mérite si nous menons ce projet correctement d'arriver à un résultat relativement rapide. C'est aujourd'hui quelque chose d'estimatif et donc je vous laisse en prendre acte et nous aurons certainement à en rediscuter. »

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, M. Salvi a fait part de ses observations dans les termes suivants :

« Bien évidemment, je partage avec vous le diagnostic relatif à la diminution des services de Santé à Juvisy et je soutiens le fait que la Ville prenne une part active, tout comme dans d'autres domaines d'ailleurs, dans la mise en œuvre de solutions pour résoudre ce problème.

Par contre, comme je l'ai indiqué en commission nous avons très peu d'informations sur ce projet et moi qui suis un adepte de la concertation, cela ne peut convenir.

Si je salue l'initiative des professionnels de santé de Juvisy au sein de l'association « la conférence médicale », nous ne savons pas par exemple, si cette association est soutenue par une majorité de professionnels à Juvisy. Ceux ont-ils été informés, consultés ?

Il me semble en effet que le sujet de la santé et ce projet de centre de santé concerne tous les élus. Le projet doit donc être porté par la ville et l'ensemble du conseil Municipal de manière transparente et concertée.

Aussi, il me semble donc qu'une délibération sur ce projet me paraît précipité et c'est pourquoi en commission je vous ai proposé d'en reporter l'examen en Septembre après que nous ayons eu plus d'informations. La précipitation est parfois l'ennemie du bien !

Je pense qu'à ce stade une motion entérinant le souhait de tous les élus et nous sommes semble-t-il tous d'accord, d'engager la ville et l'ensemble des élus dans le soutien aux initiatives locales et entre autres à cette association pour anticiper sur le déficit en professionnels de santé à Juvisy aurait été plus adaptée.

Je noterai aussi que l'ETAT a une responsabilité sur ce sujet du déficit local de professionnels de santé. L'ETAT et l'ARS semblent d'un côté vouloir mettre fin à l'activité de l'hôpital de Juvisy et de l'autre côté soutenir des projets de centres de santé regroupant des professionnels libéraux, cela n'est pas très cohérent.

Enfin la motion sur la poste étant liée à la présente délibération je ne voterai pas celle-ci non plus et je ne peux accepter que face à l'abandon du service public postal, les élus baissent les bras. »

Réponse de M. le Maire à l'intervention de M. Salvi :

« Deux trois réponses comme ça. Je comprends votre position et nous avons souhaité en commission aller assez loin dans l'information et je ne parle pas forcément du caractère édulcoré des délibérations que nous vous présentons là, mais en tout cas présenter l'ensemble de la démarche en commission et je pense que cela a permis de nourrir le débat à la fois en commission et je vous remercie d'y avoir participé et en même temps de nourrir le débat ce soir. Alors, vous parlez du manque de concertation, moi je préfère arriver et avoir maintenu ce conseil même si on en est à l'état de propositions ou de pistes, même si cela était déjà quand même défloré et qu'il y a des choses sérieuses à l'œuvre mais je comprends qu'il n'y ait pas encore d'éléments suffisamment tangibles notamment juridiquement et financièrement mais je préfère qu'on prenne le temps du débat ce soir plutôt que d'arriver en septembre avec les conventions déjà écrites et vous demandez de les signer et là vous auriez encore hurler davantage sur le manque de concertation car c'est l'échéance qui nous aurait attendue. Donc je préfère que nous ayons l'assentiment ou les expressions d'inquiétude, de demandes d'information du conseil dans un temps où nous avons la possibilité d'en débattre et puis que vous ayez déjà, lorsque nous présenterons des éléments plus poussés techniquement, l'information du sens du projet. Voilà ce que je souhaitais vous dire sur la concertation, que j'estime bien menée avec les médecins par ailleurs. Pour votre information, ils ont été tous sollicités à leur adresse professionnelle, médicaux, paramédicaux et les professionnels que je mentionnais tout à l'heure qui habitent Juvisy mais qui exercent ailleurs ont été informés par leurs confrères et sont venus spontanément et ont permis d'étoffer le réseau.

Sur le numérisé clausus, je ne veux pas rentrer dans le débat national parce que je pense qu'on pourrait en débattre longtemps et je partage un certain nombre d'idées. Sur le plan local d'urbanisme et la précipitation que vous mentionnez, je ne reviens pas non plus sur ce que j'ai évoqué sur l'urgence, je crois qu'il y a un caractère d'urgence évident. En revanche, est-ce que cela suffira pour assurer l'avenir, très honnêtement je ne crois pas et inscrire au PLU une éventuelle maison de santé et cette fois-ci d'ampleur plus conséquente que nous construirions et qui aura une dimension plus importante, pourquoi pas ? Et lorsque nous aurons à discuter des orientations d'aménagement plus concrètement au PLU,

réserver cette idée me semble pertinent et vous voyez bien que sur des options d'aménagement comme celle-là, on est sur des délais qui ne sont pas acceptables pour la population et pour les médecins. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (23 voix POUR et 7 CONTRE) :

APPROUVE le projet de l'association « Conférence Médicale, soigner à Juvisy » de créer une maison de santé composée d'un pôle central et de deux satellites ;

AUTORISE le Maire à mener toute négociation permettant l'installation d'une maison de santé en centre-ville et de deux satellites dans les quartiers seine et plateau permettant la continuité des services de soins ;

AUTORISE le Maire à accompagner l'association «Conférence Médicale, soigner à Juvisy-sur-Orge » dans l'élaboration d'un programme de santé pour le territoire de Juvisy-sur-Orge.

AUTORISE le Maire à soutenir les demandes de financement à intervenir auprès des différentes institutions publiques et notamment l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Régional et l'Union Régionale des Professionnels de Santé.

2) Motion sur la poste :

M. Le Maire annonce que face à la baisse régulière des volumes de courrier et l'absence de rentabilité de ses activités annexes de vente de prestations en bureau, le groupe La Poste a indiqué à la Municipalité qu'il ne serait plus en mesure de maintenir l'actuelle amplitude horaire d'ouverture de ses locaux au public, et que ces réductions d'horaires conduiraient non seulement à restreindre à nouveau la qualité de l'offre de service public postal mais engendreraient aussi des difficultés accrues d'accessibilité à ce service pour de nombreux Juvisiens. A ce stade, une réflexion concertée est engagée avec La Poste afin de pérenniser le rôle majeur de ce service de proximité.

Par ailleurs, fort de la volonté exprimée par le groupe La Poste de se mobiliser dans le cadre de l'émergence du projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire, composée d'un pôle central et de deux satellites à Juvisy-sur-Orge,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion La Poste et de réaffirmer que les élus :

- Souhaitent travailler avec le groupe La Poste afin de permettre à la municipalité de garantir les meilleures conditions d'installation des professionnels de santé dans les locaux,
- Demandent au groupe La Poste de travailler activement avec la municipalité à la mise en place de Points Relais Commerçants sur l'ensemble du territoire de Juvisy-sur-Orge afin de reconstituer l'offre de service (vente de timbres, retrait de commandes, etc.),
- Sollicitent l'installation par le groupe La Poste d'un distributeur automatique de billets dans le quartier Seine,
- Réclament au groupe La Poste de compléter l'offre de service par des visites de prévention réalisées par les facteurs au domicile des personnes isolées qui seront identifiées comme telles,
- Se réservent le droit de mobiliser tous les moyens légaux et réglementaires à leur disposition pour faire obstacle à une orientation qui constitue, dans les faits, une négation du service public,
- Se refusent à faire supporter par les contribuables locaux, le maintien d'un service public et la reconstitution d'une offre de service qui, ailleurs, est pris en charge par le groupe La Poste.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (22 voix POUR et 8 CONTRE) :

SOUHAITE travailler avec le groupe La Poste afin de permettre à la municipalité de garantir les meilleures conditions d'installation des professionnels de santé dans les locaux,

DEMANDE au groupe La Poste de travailler activement avec la municipalité à la mise en place de Points Relais Commerçants sur l'ensemble du territoire de Juvisy-sur-Orge afin de reconstituer l'offre de service (vente de timbres, retrait de commandes, etc.),

SOLLICITE l'installation par le groupe La Poste d'un distributeur automatique de billets dans le quartier Seine,

RECLAME au groupe La Poste de compléter l'offre de service par des visites de prévention réalisées par les facteurs au domicile des personnes isolées qui seront identifiées comme telles,

SE RESERVE le droit de mobiliser tous les moyens légaux et réglementaires à leur disposition pour faire obstacle à une orientation qui constitue, dans les faits, une négation du service public,

SE REFUSE à faire supporter par les contribuables locaux, le maintien d'un service public et la reconstitution d'une offre de service qui, ailleurs, est pris en charge par le groupe La Poste.



Informations diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a décidé de mettre fin au détachement de Monsieur Bruno CRAMPÉ, Attaché Territorial sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services.

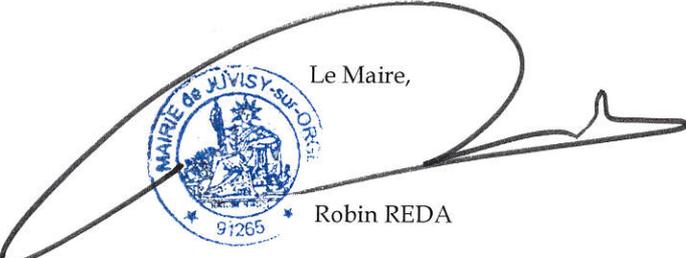
Monsieur Bruno CRAMPÉ était détaché sur cet emploi, depuis le 1^{er} décembre 2014.

La présente information est faite dans les conditions prévues par l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Cette mesure prendra effet le 1^{er} jour du 3^{ème} mois suivant la présente information soit le 1^{er} octobre 2015.



La séance est levée à 22h15.

Le Maire,

Robin REDA

